



GP Forward^{TM/MC} SC Nettoyant d'usage général

Révision: 2020-10-18

Version: 04.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: GP Forward^{TM/MC} SC
Nettoyant d'usage général

Code du produit: 100950823, 101100257, 903820, 904965, 93145395, 93145408, DO00904965, DO93145408

FDS #: MS0801016

Utilisation recommandée:

- Industriel/Institutionnel
- Nettoyant général
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur

Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171
--	--

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A



Mention d'avertissement:

Avertissement.

Déclarations sur les risques

CAUSE DES IRRITATIONS CUTANÉES ET DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES.

mis en garde :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

GP Forward^{TM/MC} SC
Nettoyant d'usage général

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué 1:128

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Alcool C9-C11, éthoxylé	68439-46-3	5 - 10%
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1 - 5%
Monoéthanolamine	141-43-5	1 - 5%
sel sodique de bêta-alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl	14960-06-6	> 0.1 - < 1%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse. En cas d'irritation de la peau : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposion (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques

Aucun à notre connaissance.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du

produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATEUR COMMERCIAL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Monoéthanolamine	141-43-5	6 ppm (STEL) 3 ppm (TWA)	3 ppm (TWA) 6 mg/m ³ (TWA)

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc.

Protection individuelle

It is the responsibility of the employer to determine the potential risk of exposure to hazardous chemicals for employees in the workplace in order to determine the necessity, selection, and use of personal protective equipment.

Protection des yeux:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection individuelle

Protection des yeux:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.

Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.

Point/intervalle de fusion indéterminé

Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.

Densité 1.021 Kg/L

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.

Point d'éclair > 200 °F > 93.4 °C

Viscosité: Pas d'information disponible.

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 1.9 % *

Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.

Sustained combustion: Sans objet.

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - **inférieure:** indéterminé

Couleur: Opaque, Couleur foncée, Vert

Odeur: Agrumes

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Température de décomposition: Indéterminé

Solubilité: complètement soluble

Densité relative (relativement à l'eau): 1.02

Densité gazeuse: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur: Pas d'information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.

Phosphore élémental: 0.00 % by wt.

pH ≈ 11.4

La corrosion des métaux: Non corrosif

pH de la solution diluée

≈ 10.7

> 200 °F > 93.4 °C

% COV par poids dse la dilution d'emploi: 0.01 %

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Cause des irritations cutanées. Les symptômes peuvent inclure des douleurs (qui peuvent être retardées), des rougeurs et/ou de l'inconfort.

Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmolements.

Ingestion: Symptoms may include stomach pain and nausea. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation: Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

(ETA) - par voie cutanée >5000

(mg/kg):

aiguë (ETA) - par inhalation des >20

brumes (mg/l):

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé

Catégorie de risque en vertu de la loi Non réglementé

RCRA (produits dilués):

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujéti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre) NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Alcool C9-C11, éthoxylé	68439-46-3	-	-	-	-
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	-	-	-	-
Monoéthanolamine	141-43-5	X	X	X	-
Alanine, N, N-bis (carboxyméthyl) -, sel trisodique	164462-16-2	-	-	-	-
sel sodique de bêta-alanine, N-(2-carboxyéthyl)-N-dodécyl	14960-06-6	-	-	-	-
Colorant CI 61585	4474-24-2	-	-	-	-
Hydroxide de sodium	1310-73-2	X	X	X	X

CERCLA/ SARA

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Produit Dilué:

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2020-10-18

Version: 04.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

• Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.